



NOTA : [Document de référence = DC 770](#)

DEMANDE ET INFORMATION RELATIVES AUX VISITES (DÉTENU(E)S)

CLASSER AU DOSSIER
FICHER DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

► **Original** Président du CAV (dossier VC délinquant)

NOTA: Les zones ombrées sont réservées à l'usage du Service.

Numéro SED	Nom de famille (Nom du(de) la détenu(e) que vous voulez visiter)	Prénom(s)	Date de naissance (AAAA-MM-JJ)	Établissement	Région
------------	--	-----------	--------------------------------	---------------	--------

Unité opérationnelle ayant rédigé le rapport

●IMPORTANT●

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LE FORMULAIRE. Répondez à toutes les questions et apposez votre signature aux endroits appropriés. Vous devez aussi joindre à la présente demande **DEUX PHOTOGRAPHIES RÉCENTES** de vous (vue de face de la tête et des épaules seulement) d'au moins 5 cm sur 3,5 cm (2 po sur 1 1/2 po). Envoyez le tout à l'établissement (consulter le site du SCC pour obtenir l'adresse de l'établissement appropriée).

http://www.csc-scc.gc.ca/text/region/nat_facility_dir_f.shtml

NOTA : Si ce formulaire n'est pas rempli au complet, le processus d'approbation sera retardé. La divulgation de faux renseignements peut entraîner le rejet de la demande

ÉNONCÉ DE LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Des renseignements personnels à votre sujet sont recueillis en vertu de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* dans le but de vérifier votre admissibilité au programme des visites du SCC. Ces renseignements sont recueillis sans obligation de votre part et sont conservés dans le fichier Visites et correspondance; néanmoins, si vous vous opposez à cet examen, les privilèges de visite vous seront refusés. Les données en question ne peuvent pas être divulguées à d'autres personnes, sans votre consentement, SAUF si la communication est justifiée conformément à l'un des alinéas du paragraphe 8(2) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

Votre nom			Votre date de naissance		Votre lieu de naissance	
Nom de famille	Prénoms (au complet)	Nom de jeune fille (s'il y a lieu)	AAAA-MM-JJ	Ville	Province/Pays	
Votre adresse actuelle		N° d'app.	Ville	Province	Code postal	
N° Rue						
Votre N° de téléphone	Votre description physique			N° de téléphone où un représentant du SCC peut vous joindre si nécessaire		N° d'immatriculation du véhicule
Résidence	Grandeur	Poids	Couleur des cheveux	Couleur des yeux	Au travail ou	Autre que résidence

Je suis le (la) _____ du (de la) détenu(e)

<input type="checkbox"/> Père	<input type="checkbox"/> Mère	<input type="checkbox"/> Époux(se)	<input type="checkbox"/> Conjoint(e) de fait
<input type="checkbox"/> Frère	<input type="checkbox"/> Soeur	<input type="checkbox"/> Fils	<input type="checkbox"/> Fille

Autre (bénévole, ami(e), cousin(e), tante, oncle) précisez le type et la durée des liens :

Expliquer toute circonstance spéciale:

Nom de la personne et n° de téléphone où un représentant du SCC pourrait la joindre en cas d'urgence :	Nom	N° de téléphone
Étes-vous inscrit sur la liste des visiteurs d'un(e) autre détenu(e)? <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	Étes-vous un visiteur bénévole à cet établissement ou un autre? <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	
Dans l'affirmative, précisez le nom du (de la) détenu(e) et vos liens ainsi que le nom de l'établissement où le (la) détenu(e) est gardé(e)	Dans l'affirmative, précisez le nom de l'établissement ainsi que celui du groupe dont vous faites partie ou du programme auquel vous participez.	

DISTRIBUTION

► Copie 2 Agent de renseignements de sécurité



Précisez le nom et l'âge des enfants (de 18 ans et moins) pour lesquels vous demander des privilèges de visite (voir aussi la section 3 de l'Attestation et du consentement à la page 3).		Avez-vous déjà été reconnu coupable d'une infraction criminelle pour laquelle on ne vous a pas octroyé un pardon ou d'une infraction pour laquelle on vous a octroyé un pardon qui a été révoqué?	
Nom(s)	Date de naissance YYYY-MM-JJ	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		Êtes-vous actuellement en suspens d'une accusation?	
		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Veuillez indiquer quelle pièce d'identité vous présenterez lors de votre visite. Inscrivez le nom de la pièce et son numéro d'enregistrement ou autre numéro y apparaissant. ►

Date de réception et par qui YYYY-MM-JJ	Date d'examen de la demande YYYY-MM-JJ	<input type="checkbox"/> Approuvée	Commentaires
		<input type="checkbox"/> Rejetée	

LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION (Extraits)

45. Commet une infraction punissable par procédure sommaire quiconque :

- est en possession d'un objet interdit au-delà du poste de vérification d'un pénitencier;
- est en possession, en deçà de ce poste de vérification, d'un des objets visés aux alinéas b) ou c) de la définition d'« objets interdits »;
- remet des objets interdits à un détenu ou les reçoit de celui-ci;
- sans autorisation préalable, remet des bijoux à un détenu ou en reçoit de celui-ci;
- se trouve dans un pénitencier sans y être autorisé.

« Objets interdits » :

- substances intoxicantes;
- armes ou leurs pièces, munitions ainsi que tous objets conçus pour tuer, blesser ou immobiliser ou modifiés ou assemblés à ces fins, dont la possession n'a pas été autorisée;
- explosifs ou bombes, ou leurs pièces;
- les montants d'argent, excédant les plafonds réglementaires, lorsqu'ils sont possédés sans autorisation;
- toutes autres choses possédées sans autorisation et susceptibles de mettre en danger la sécurité d'une personne ou du pénitencier.

60. (1) L'agent qui a des motifs raisonnables de soupçonner qu'un visiteur a en sa possession un objet interdit ou un élément de preuve relatif à la perpétration d'une infraction visée à l'article 45 peut le soumettre à une fouille par palpation.
- (2) Après lui avoir donné la possibilité de quitter sans délai le pénitencier, l'agent peut soumettre tout visiteur du même sexe à une fouille à nu lorsque les conditions suivantes sont réunies :
- il a des motifs raisonnables de soupçonner que celui-ci est en possession d'un objet interdit ou d'un élément de preuve relatif à la perpétration d'une infraction visée à l'article 45 et est d'avis que la fouille à nu est nécessaire pour le trouver;
 - il convainc le directeur du pénitencier de la réalité de ces motifs raisonnables et de la nécessité de procéder à la fouille.
- (3) Lorsqu'un agent a des motifs raisonnables de croire qu'un visiteur est en possession d'un objet interdit ou d'un élément de preuve relatif à la perpétration d'une infraction visée à l'article 45 et qu'une fouille à nu s'avère nécessaire pour le trouver :
- l'agent peut détenir le visiteur afin soit d'obtenir l'autorisation du directeur de procéder à la fouille à nu, soit de recourir aux services de la police;
 - le directeur peut, si l'agent le convainc de la réalité de ces motifs et de la nécessité de la fouille, autoriser un agent du même sexe que le visiteur à effectuer cette fouille.
- (4) Le visiteur ainsi détenu a le droit de connaître dans les plus brefs délais les motifs de sa détention et, avant la fouille, d'avoir la possibilité de recourir sans délai à l'assistance d'un avocat et d'être informé de ce droit.

RÈGLEMENT SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION (Extraits)

Fouilles des visiteurs

54. (1) Un agent peut, sans soupçons précis, soumettre à une fouille ordinaire - discrète ou par palpation - tout visiteur qui entre dans un pénitencier ou qui en sort.
- (2) Si le visiteur refuse de se soumettre à la fouille visée au paragraphe (1), le directeur du pénitencier ou l'agent désigné par lui peut :
- soit lui interdire toute visite-contact et autoriser une visite d'un autre type;
 - soit lui enjoindre de quitter le pénitencier sans délai.

ATTESTATION ET CONSENTEMENT

- Je conviens que le Service correctionnel du Canada est le seul habilité à déterminer si je peux visiter un(e) détenu(e). Je conviens en outre que mes privilèges de visite ne seront approuvés que si les résultats de vérification nominale de casier judiciaire sont satisfaisants et je consens par la présente demande à ce que le Service correctionnel du Canada se serve des renseignements fournis dans le présent formulaire pour mener sa vérification. À cette fin, j'atteste que, autant que je sache, les renseignements que j'ai donnés sont exacts et vrais. Je consens également que des vérifications nominales de casier judiciaire soient effectuées à tous les deux (2) ans selon le paragraphe 4 de la DC 770, dans la mesure où je continue à participer aux visites. De plus, j'accepte d'informer sans délai la direction de l'établissement de tout changement à ces données. Je conviens que le fait de soumettre des renseignements faux ou trompeurs, ou d'omettre de communiquer tout changement à ces données, peut entraîner le rejet de ma demande ou une suspension de mes privilèges de visite pendant une période indéfinie. Enfin, j'accepte d'observer pendant ma visite toutes les politiques et tous les règlements énoncés et je conviens que, dans le cas contraire, mes privilèges de visite seraient vraisemblablement suspendus pour une période indéfinie.
- Je conviens que suivant l'octroi des privilèges de visite, je devrai peut-être me soumettre à une fouille à chaque visite conformément à la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et au règlement connexe. De plus, je conviens que si je refuse d'être fouillé, on peut m'interdire d'entrer dans l'établissement.
- Je conviens que mes communications orales, visuelles ou téléphoniques avec un(e) détenu(e) peuvent être interceptées.

AAAA-MM-JJ



Signature du demandeur

Date

À l'intention des visiteurs qui demandent des privilèges de visite pour leurs enfants ou pupilles

- Aux fins de l'octroi de privilèges de visite à mon enfant ou pupille, j'accepte que sa personne soit fouillée au moyen d'un portique de détection ou d'un détecteur portatif, et que ses effets personnels soient fouillés, conformément aux procédures énoncées à l'article 60.
 - Je conviens que l'établissement pourra juger nécessaire que mon enfant ou pupille soit soumis à des fouilles complètes dans les circonstances et aux conditions prescrites à l'article 60, et à cette fin

je consens par la présente à de telles fouilles.

OU

je veux que l'on communique avec moi avant d'effectuer de telles fouilles, afin d'obtenir mon consentement.

En outre, je demande ne demande pas que moi ou un autre adulte accompagnateur soit présent lors de telles fouilles.

AAAA-MM-DD



Signature du parent ou du tuteur

Date